

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-031

Séance du 24 juin 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
VINGT-QUATRE JUIN À 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : PAUGET Antoine.

**OBJET : Espace culturel « Maison COLIN », Équipement en accessoires sanitaires -
choix du fournisseur.**

M. le Maire explique qu'une liste des besoins en accessoires sanitaires pour l'espace
culturel « Maison COLIN » a été établie et que des devis ont été sollicités auprès de
fournisseurs.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits
Civiques membre du collectif rapporte les propositions d'achat d'accessoires sanitaires et
présente les devis reçus des entreprises DUCRUET et ARBAN CHAUFFAGE
SANITAIRE :

- DUCRUET : 422,70 €
- ARBAN : 1 538,40 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société DUCRUET pour la fourniture d'accessoires sanitaires dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 422,70 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société DUCRUET pour la fourniture d'accessoires sanitaires dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 422,70 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 24 juin 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

